



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **28 septembre 2009**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « Vy-des-Sarvans ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'accepter la proposition de dénomination du chemin de la commune de Vandœuvres (parcelle 2645) commençant au chemin de l'Ecorcherie et finissant à la route de Pressy, en chemin intitulé « Vy-des-Sarvans ».
2. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Vandœuvres des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 5 novembre 2009.

Vandœuvres, le 6 octobre 2009

La Présidente du conseil municipal

Michèle STALDER